XI

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1914

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1914 s'élève à . . . . . fr. 11,267,230 »
Les crédits alloués pour 1913 montent à . . . . 9,501,800 »

AUGMENTATION. . . . fr. 1,765,430 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1914 . . . . . fr.	11,267,230 »	
— 1913	9,313,620 »	
AUGMENTATION. . . . fr.		1,953,610 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1914 . . . . . fr.	»	
— 1913	188,180 »	
DIMINUTION.		188,180 »
Soit en plus pour l'exercice 1914. . . . fr.		1,765,430 »

L'augmentation des dépenses ordinaires se justifie comme il suit :

DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1er.

ART. 1er. — *Traitements et autres allocations ou prestations.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . . fr. 11,217,230 »
— alloué pour 1913 . . . . . 9,263,620 »

AUGMENTATION. . . fr. 1,953,610 »

Une somme de 1,758,650 francs est nécessaire comme conséquence des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

nouvelles dispositions portées en faveur des sous-officiers, brigadiers et gendarmes par arrêté royal du 7 octobre 1913 : relèvement des traitements, allocation de suppléments pour ancienneté de service et d'une indemnité du chef de la charge d'un certain nombre d'enfants.

Le surplus de l'augmentation de crédit est nécessaire aux fins de mettre à la hauteur des dépenses actuellement prévues les allocations relatives aux traitements des officiers, aux indemnités pour bicyclettes, à la nourriture des chevaux, à l'entretien des bâtiments, aux frais de transport, etc., et aussi de parfaire l'augmentation partielle introduite au Budget de 1913, pour un semestre, du chef de l'indemnité allouée aux officiers mariés qui ne sont pas logés dans un bâtiment de l'État (arrêté royal du 23 mars 1913).

PROJET DE LOI.	WETSONTWERP
ALBERT,	**ALBERT,**
ROI DES BELGES,	KONING DER BELGEN,
A tous présents et à venir, Salut.	Aan allen, tegenwoordigen en toekomenden, Heil.
Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,	Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,
Nous avons arrêté et arrêtons :	Wij hebben besloten en Wij besluiten :
Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :	Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :
Article unique.	Eenig artikel.
Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1914 est fixé à la somme de onze millions deux cent soixante-sept mille deux cent trente francs (11,267,230 francs) conformément au tableau ci-annexé.	De Begrooting van het Korps der Gendarmerie voor het dienstjaar 1914 is vastgesteld op de som van elf millioen twee honderd zeven en zestig duizend twee honderd dertig frank (11,267,230 frank) overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.
Donné à Bruxelles, le 15 octobre 1913.	Gegeven te Brussel, den 15n October 1913.

ALBERT.

Par le Roi :	Van 's Konings wege :
Le Ministre de la Guerre,	*De Minister van Oorlog,*
Ch. de BROQUEVILLE.	
Le Ministre des Finances,	*De Minister van Financiën,*
M. LEVIE.	

BUDGET DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1914.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	DÉPENSES ORDINAIRES.		
	CHAPITRE Ier.		
1	Traitements et autres allocations ou prestations	11,217,230 »	11,217,230 »
	Le Corps reste débiteur ou créditeur vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'il a perçues et celles qui lui sont dues au titre de ses allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.		
	CHAPITRE II.		
2	Pensions et secours	50,000 »	50,000 »
	TOTAL DU BUDGET DE LA GENDARMERIE. . . . fr.		11,267,230 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 15 octobre 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

CH. DE BROQUEVILLE.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

BEGROOTING DER GENDARMERIE VOOR HET DIENSTJAAR 1914.

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	GEWONE UITGAVEN.		
	HOOFDSTUK I.		
1	Jaarwedden en andere toekenningen of verstrekkingen	11,217,230 »	11,217,230 »
	Het korps blijft schuldenaar of schuldeischer jegens de Schatkist voor de sommen die hij meêr of min ontvangen heeft dan deze die hem als verstrekkingen verschuldigd zijn ; het saldo ervan wordt op het volgende dienstjaar overgebracht.		
	HOOFDSTUK II.		
2	Pensioenen en hulpgelden	50,000 »	50,000 »
	TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER GENDARMERIE. . . . fr.		11,267,230 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit van 15n October 1913.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

CH. DE BROQUEVILLE.

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1914

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N°s DES ARTICLES.	LITTERAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDITS demandés pour l'exercice 1914.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913
		GENDARMERIE.				
		DÉPENSES ORDINAIRES.				
		CHAPITRE Ier.				
		Traitements et autres allocations ou prestations.				
	a	1° Officiers de tous grades . . . . . fr.	631,730 »			
		2° Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	8,937,050 »			
				9,568,780 »		
		Fourrages.				
	b	1° 623,055 rations de fourrages en nature, à fr. 1.71, soit.	1,065,420 »			
		2° Rations supplémentaires accordées dans certaines circonstances, notamment aux chevaux qui participent aux manœuvres d'ensemble, qui sont employés hors de leur garnison à un service de sécurité générale, etc.	12,500 »			
				1,077,920 »		
		Armement.				
1	*c*	1° Armement et munitions . . . . . fr.	40,000 »			
		2° Entretien de l'armement et de la buffleterie { 2,535 gendarmes à pied, à 1 franc par an. fr 2,533 ; 1,707 — à cheval, à 2 francs par an. 3,414 }	5,947 »		11,217,230 »	9,263,620 »
			45,947 »			
		Soit. . . . . fr.		45,950 »		
		Couchage des hommes.				
	d	1,547,600 journées de couchage des hommes, à raison de 5 centimes, soit		77,380 »		
		Casernement.				
	e	Entretien locatif des bâtiments et du mobilier		135,000 »		
		Divers.				
	f	Dépenses diverses — Dépenses imprévues non libellées au Budget		312,200 »		
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . fr.			11,217,230 »	9,263,620 »
		AUGMENTATION. . . fr.				
		CHAPITRE II.				
		Pensions et secours.				
2	»	Pensions temporaires et arriérées; paiement des termes de pension échus avant l'inscription au grand-livre; secours à des gendarmes et anciens gendarmes, à leurs veuves et à leurs familles; secours et indemnités à des sous-officiers, brigadiers et gendarmes réformés			50,000 »	50,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.			50,000 »	50,000 »
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES (*pour mémoire*).				
		CHAPITRE III.				
		Services divers.				
»	»	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier			»	»
»	»	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés			»	131,930 »
»	»	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés			»	56,250 »
»	»	Acquisition d'appareils porte-carabine pour les hommes montés			»	»
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.			»	188,180 »
		DIMINUTION. . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DÉPENSES de l'exercice 1911.	*OBSERVATIONS*
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,953,610 »	»	8,960,900 »	8,469,567 10	
1,953,610 »	»	8,960,900 »	8,469,567 10	
1,953,610 »				
»	»	55,100 »	49,576 95	
»	»	55,100 »	49,576 95	
»	»	1,500,000 »	683,232 01	
»	131,930 »	68,040 »	9,120 »	
»	56,250 »	43,800 »	7,941 54	
»	»	50,000 »	»	
»	188,180 »	1,661,840 »	700,293 55	
188,180 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1914.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1913.
	Récapitulation.		
	DÉPENSES ORDINAIRES.		
I.	Traitements, indemnités et autres allocations	11,217,230 »	9,263,620 »
II.	Pensions et secours	50,000 »	50,000 »
	DÉPENSES EXCEPTIONNELLES (*pour mémoire*).		
III	Services divers	»	188,180 »
	ENSEMBLE. . . . fr.	11,267,230 »	9,501,800 »
	AUGMENTATION. . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.	DÉPENSES de l'exercice 1911.	*OBSERVATIONS.*
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,953,610 »	»	8,960,900 »	8,469,567 10	
		55,100 »	49,576 95	
»	188,180 »	1,661,840 »	700,293 55	
1,953,610 »	188,180 »	10,677,840 »	9,219,437 60	
1,765,430 »				

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1914

COMPOSITION DU CORPS

CALCUL DES TRAITEMENTS, ETC.

CORPS DE LA

OFFICIERS.

OFFICIERS de gendarmerie.	OFFICIERS comptable, médecin et vétérinaire.	Chevaux	GRADES.	TRAITEMENTS annuels.	MONTANT.
1	»		Lieutenant-général.	18,500 »	18,500 »
1	»		Colonel	9,500 »	9,500 »
5	»		Majors	6,300 »	31,500 »
»	1		Major officier comptable	6,500 »	6,500 »
»	1		Médecin de régiment de 1re classe	6,300 »	6,300 »
»	1		Vétérinaire de régiment	5,600 »	5,600 »
16	»		Capitaines commandants	5,300 »	84,800 »
16	»		Capitaines en second	4,000 »	64,000 »
46	»		Lieutenants. . . . . / Sous-lieutenants	3,300 »	151,800 »
85	3	110			
88			A ajouter :		578,300 »
			Supplément aux officiers supérieurs et subalternes montés		51,600 »
			A déduire :		429,900 »
			½ °/₀ pour médicaments (approximativement)		2,150 »
			Reste. . . fr.		427,750 »
			Indemnités de monture		95,940 »
			Indemnités aux officiers de l'escadron mobile et d'instruction, au capitaine adjudant-major et à l'officier adjoint à l'état-major du corps.		4,200 »
			Indemnités de marche		3,340 »
			Indemnités aux officiers admis à la retraite		2,000 »
			Indemnités de premier équipement aux sous-officiers promus officiers		5,000 »
			Indemnités pour l'achat d'un cheval aux sous-officiers promus officiers		10,000 »
			Indemnités pour études supplémentaires.		800 »
			Indemnités de logement aux officiers mariés, non logés dans un bâtiment de l'État		22,500 »
			Frais de bureau des officiers		60,000 »
			Total (art. 1er du Budget, litt. *a*, 1°). . fr.		631,730 »

GENDARMERIE.

TROUPES.

Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENTS annuels.	MONTANT.
28		Adjudants sous-officiers de 1re classe	2,260 »	63,280 »
80		Id. de 2e classe.	2,110 »	168 800 »
147		Premiers maréchaux des logis chefs	2,030 »	298,410 »
524		Maréchaux des logis chefs	1,890 »	990,360 »
237		Premiers maréchaux des-logis	1,590 »	376,830 »
20		Maréchaux des logis fourriers	1,560 »	31,200 »
1,282		Id. de 1re classe	1,510 »	1,935,820 »
1,442		Id. de 2e classe	1,430 »	2,062,060 »
416		Brigadiers	1,380 »	574,080 »
64		Gendarmes.	1,360 »	87,040 »
4,240	1,707	A ajouter :		6,587,880 »
		Indemnités aux maréchaux des logis fourriers		9,000 »
		Supplément de traitement à 280 maréchaux des logis chefs commandants de brigades ou de postes		25,200 »
		Indemnités de cavalier		445,820 »
		Suppléments de traitement pour ancienneté de service		774,050 »
		Indemnités aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés avec enfants.		136,600 »
				7,976,550 »
		Indemnités aux sous-officiers instructeurs de l'escadron mobile et d'instruction et aux sous-officiers administrateurs.		16,500 »
		Indemnités au personnel de la brigade de sûreté de Laeken		9,200 »
		Indemnités pour bicyclettes		190,000 »
		Indemnités aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés, veufs avec enfants ou divorcés ayant la garde de leurs enfants, qui se déplacent momentanément pour assister aux manœuvres ou sont détachés hors de leur garnison dans un but de sécurité générale. Indemnités aux secrétaires de district chargés d'accompagner les commandants de district aux revues annuelles des permissionnaires. Logement sans nourriture		20,000 »
		Haute paie pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence dans un but de sécurité générale en participant à un service d'ordre		560,000 »
		Indemnités de logement aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés, non logés dans un bâtiment de l'Etat.		16,800 »
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :		
		100 hommes à cheval, à 500 francs	50,000 »	68,000 »
		120 hommes à pied, à 150 francs	18,000 »	
		Frais de bureau des sous-officiers.		80,000 »
		TOTAL (art. 1er du Budget, litt. *a*, 2°).. . fr		8,937,050 »

DÉPENSES DIVERSES. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

Indemnités de voyage, de séjour, de déménagement et de tournée des officiers Indemnités de voyage et de séjour aux officiers de l'armée, membres des jurys d'examen de la gendarmerie . . . . . fr.	45,000	»
Indemnités de déménagement des sous-officiers, brigadiers et gendarmes	48,000	»
Fonds d'instruction	1,200	»
Abonnement au *Recueil des lois et arrêtés*. — Abonnements au *Journal militaire officiel* et frais de reliure de cette publication	4,170	»
Moyens de transport aux troupes en marche. — Transport de fonds, d'effets, etc. . . .	40,000	»
Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie. — Frais pour salle de visite du médecin. — Frais d'entretien dans les hôpitaux des sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés — Frais d'inhumation, frais de transport à leur lieu d'origine des militaires du corps décédés pendant leur présence sous les drapeaux.	114,800	»
Allocation pour l'entretien des écuries et la ferrure des chevaux de l'escadron mobile et d'instruction. — Allocation pour l'achat de petit matériel pour les écuries.	18,500	»
Traitements des officiers en non-activité	7,500	»
Frais de première installation des brigades et des postes.	1,500	»
Salaire des cuisiniers et des aides-cuisiniers civils; préparation des repas des sous-officiers, brigadiers et gendarmes de l'escadron mobile et d'instruction	9,150	»
Indemnités pour pertes de chevaux. — Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . .	24,400	»
TOTAL (art. 1er du Budget, litt. *f*). . . fr.	312,220	»